

## **Questions et réponses, dossier no 201602507, Services d'audit externe, série 1**

### **Question 2**

Dans le cas où toutes les mesures appropriées seraient mises en place (p. ex., barrières éthiques, confidentialité et restrictions des accès), est-ce que le fait d'agir à titre d'auditeur externe auprès d'un concurrent de la SCHL pourrait amener la Société à ne pas sélectionner le proposant à titre de fournisseur privilégié de services d'audit?

### **Réponse 2**

Pas nécessairement, mais, avant d'accepter cette collaboration, la Société se réserve le droit de vérifier les mesures de précaution mises en place et doit s'estimer satisfaite de la démarche planifiée. Si une telle situation existe, nous nous attendons à ce qu'elle soit traitée dans la section **Harmonisation à l'échelle de la Société** de la réponse.

### **Question 3**

Il est indiqué que l'entente avec le fournisseur de services privilégié serait pour une période initiale de cinq ans, avec deux renouvellements optionnels de deux ans. Au bout des neuf années, est-il prévu que le fournisseur de services privilégié ne serait pas admissible à la présentation d'une nouvelle proposition à titre de d'auditeur externe?

### **Réponse 3**

Bien que nous ne puissions pas nous prononcer sur la position que nous aurions au terme de l'entente avec le fournisseur de services privilégié, pour l'instant, nous sommes d'avis que le fournisseur de services privilégié serait habilité à présenter une nouvelle proposition.

### **Question 4**

Dans quelle mesure demandez-vous que les membres de l'équipe du proposant soient bilingues, anglais et français? Est-ce que l'associé principal d'audit et le vérificateur du contrôle de la qualité de la mission doivent être bilingues?

### **Réponse 4**

Cela n'est pas une exigence, mais cela serait un atout.

### **Question 5**

À la section 4.5 Compétences du proposant, on demande de fournir des curriculum vitae. Préférez-vous que ces CV soient inclus dans le corps de la proposition ou bien préférez-vous qu'ils soient joints en annexe?

### **Réponse 5**

Nous n'avons pas de préférence à cet égard.

### **Question 6**

À la section 4.6 de la version anglaise du document, on demande au proposant de fournir une réponse à la section 4.0 et aux questions. Pour clarifier les choses, le renvoi à « 4.0 » est-il une erreur?

#### **Réponse 6**

Oui. On attend du proposant qu'il réponde aux questions et qu'il respecte les exigences énoncées à la **SECTION 4 – EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION**.

#### **Question 7**

Afin d'éviter les répétitions, nous prévoyons fournir les références de notre société et de nos ressources proposées à la **SECTION 4 – EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION, 4.5 Compétences du proposant, c) Références** seulement et ne pas les répéter à **7.3 Questions de la proposition, question 15**. Êtes-vous d'accord avec cette façon de faire?

#### **Réponse 7**

C'est acceptable; nous ne nous attendons pas à ce que ce soit répété. Veuillez toutefois noter qu'il y a des exigences particulières dans chacune des sections qui doivent être intégrées/respectées lorsqu'on fournit les références.

#### **Question 8**

À la page 10, **2.17 Visa d'intégrité**, veuillez confirmer que la « cote de fiabilité » est le niveau requis de sécurité.

#### **Réponse 8**

Certains membres de l'équipe pourraient ne pas avoir une cote de sécurité de niveau secret, mais beaucoup d'éléments d'information requis dans le cadre du processus d'audit nécessitent un niveau de sécurité de niveau secret. Voilà pourquoi proposer des membres qui n'auraient pas cette cote de sécurité ne serait pas pratique. Si certains membres de l'équipe d'audit n'ont pas la cote de sécurité de niveau secret, le proposant devra veiller à ce que des mesures de précautions appropriées soient mises en place afin que ces membres n'aient pas accès à de telles informations et n'aient pas à prendre des décisions fondées sur ces informations.

#### **Question 9**

À la page 16, **SECTION 4 – EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION, 4.1 Aperçu de la section 4**, on indique que « La proposition doit être organisée et soumise conformément aux directives de la présente section [...] et [...] en fonction des éléments suivants. » Dans la liste des éléments, on trouve **4.7 Renseignements financiers**. Or, à la page 18, **4.7 Renseignements financiers**, on indique que les renseignements requis ici seront demandés au « proposant retenu ». Veuillez confirmer que, pour l'instant, rien n'est requis à 4.7 dans la soumission du proposant.

#### **Réponse 9**

Nous confirmons que rien n'est requis pour l'instant.